

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2010

**DISPOSITIONS D'ADAPTATION DE LA LÉGISLATION
AU DROIT COMMUNAUTAIRE - (n° 2996)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 73

présenté par
M. Saddier-----
ARTICLE PREMIER A

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« de l'alinéa précédent »,

les mots :

« du deuxième alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.